

Le feu de série au fusil d'assaut

Autor(en): **Chouet, Jean-François**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **115 (1970)**

Heft 12

PDF erstellt am: **02.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-343623>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le feu de série au fusil d'assaut

I. INTRODUCTION

Pour qui connaît notre fusil d'assaut et ses nombreuses possibilités d'engagement, le sujet traité ici peut sembler exagérément limité, tant il est vrai que le feu de série n'est qu'une façon parmi bien d'autres de se servir de cette arme. Nous en tombons d'accord, mais nous ferons toutefois observer que, précisément, cette sorte d'universalité de l'arme postule que chaque façon de l'employer soit étudiée à fond, pour la bien distinguer des autres. Or, il apparaît que le tir en rafales fasse quelque peu figure de parent pauvre dans notre instruction, parce que, paraît-il, d'emploi plus rare. Nous aurons l'occasion de voir ce qu'il en est.

Posons, pour l'heure, les bases de notre problème. Le règlement du fusil d'assaut fixe avec précision le « mode d'emploi » du feu de série, les circonstances tactiques de son engagement et les buts de son instruction. Ces directives — que nous passerons en revue plus loin — font l'objet, dans nos cours et écoles, d'interprétations extrêmement variées, au point d'en devenir méconnaissables. C'est le moment de nous souvenir que nos règlements d'armes ne sont pas un amas de prescriptions fantaisistes, mais le résultat d'expériences innombrables, conçues et réalisées par des spécialistes, à la fois techniciens et militaires, c'est-à-dire ayant à l'esprit les nécessités et les circonstances du *combat*. C'est dire aussi que ces directives tiennent compte d'éléments comme, par exemple, la consommation de munitions qui, pour être fatalement plus élevée que dans le tir coup par coup, demeure néanmoins nécessaire tant à l'instruction qu'à l'efficacité au combat.

Insistons enfin et d'emblée sur la nécessité qu'il y a de bien instruire cet engagement particulier de notre arme individuelle. Quitte à ne former que quelques spécialistes choisis dans le cadre du groupe et de la section et à renoncer totalement à cette instruction pour les éléments les moins doués, on devra « mettre le paquet » en fournissant temps, instructeurs et moyens à ceux que l'on a décidé de former. La légèreté de l'arme et le camouflage — *a priori* excellent — des positions adverses, exigent une instruction formelle et de combat très poussée. C'est ce que nous nous

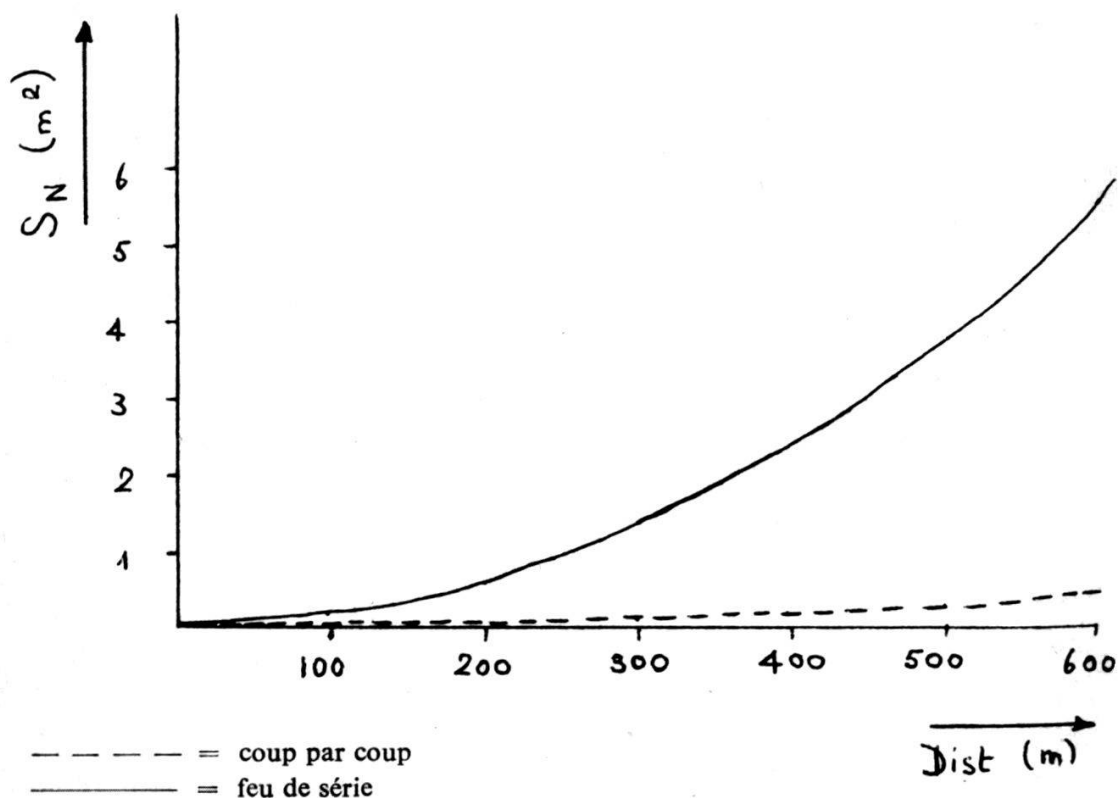
proposons de montrer après une brève incursion dans la théorie de tir et une rapide revue des buts d'instruction que fixe le règlement du fusil d'assaut.

II. PROBABILITÉ DE TOUCHER ET DEGRÉ D'EFFICACITÉ

Intuitivement, il apparaît à chacun que la gerbe du feu de série est plus étendue que celle du tir ajusté. En chiffres arrondis — c'est ici l'ordre de grandeur qui nous intéresse — nous obtenons une dispersion du noyau de la gerbe dont la progression en fonction de la distance se présente ainsi: (unité: le mètre carré)

- à 100 m, coup par coup 0,01 en série 0,16
- à 200 m, coup par coup 0,04 en série 0,60
- à 300 m, coup par coup 0,09 en série 1,40
- à 400 m, coup par coup 0,16 en série 2,40
- à 500 m, coup par coup 0,24 en série 3,80
- à 600 m, coup par coup 0,36 en série 5,60.

Une représentation graphique nous donnera de cette progression une idée meilleure encore:



Cela posé, rappelons qu'un tireur en position couchée représente une surface de but de l'ordre de 0,1 m². Il nous apparaît dès lors que, *si le but est visible dans sa quasi-totalité*, le tir ajusté coup par coup est bien *le seul rentable*.

En effet, en comparant la surface du noyau de la gerbe à celle du but, nous voyons qu'en coup par coup, il suffit :

- d'un coup jusqu'à 300 m
- de 2 coups jusqu'à 400 m
- de 3 coups jusqu'à 500 m
- de 4 coups jusqu'à 600 m.

En feu de série, nous obtenons la progression suivante :

- 2 coups jusqu'à 100 m
- 6 coups jusqu'à 200 m (= 2 séries, éventuellement une)
- 14 coups jusqu'à 300 m (= 3 séries)
- 24 coups jusqu'à 400 m (= 4-6 séries)
- 38 coups jusqu'à 500 m (= 7-10 séries, changement de magasin)
- 56 coups jusqu'à 600 m (= 9-14 séries, 2 changements de magasin).

Voilà bien démontrés, croyons-nous, les avantages du feu ajusté, tant dans le domaine de la consommation de munitions que dans son corollaire, le temps nécessaire à tirer ces feux ¹.

Quant au degré d'efficacité, nous comprenons rapidement qu'il sera plus élevé, contre buts mobiles, en faisant usage du feu de série qu'en se cantonnant dans le tir ajusté. En lieu et place de savants calculs, la comparaison empirique entre la mitrailleuse et le mousqueton dans le feu défensif suffira à nous en convaincre. La mobilité du but constitue une entrave telle à l'ajustage des coups, que seule une rafale donnera au tireur une chance de toucher un ou plusieurs buts dans la zone couverte par son feu. En outre, la zone dangereuse s'accroissant dans le feu de série par rapport au tir ajusté, celui-ci doit céder le pas à celui-là.

Les quelques considérations qui précèdent n'ont d'autre but que de montrer les différents facteurs qui influencent le choix du genre de feu.

¹ Volontairement, nous avons laissé de côté la gerbe annexe. En tenir compte accentuerait encore la différence qui apparaît déjà nettement au seul vu du noyau de la gerbe.

Tout comme le fait le règlement du fusil d'assaut, nous allons les résumer ci-après :

1. Dimension et visibilité du but
2. Distance de tir
3. Temps disponible pour la destruction du but
4. Mobilité du but.

Il importe donc de se bien rappeler que la décision quant au genre de feu ne dépend pas d'un seul facteur, comme on a trop souvent tendance à le croire (ou à faire semblant, je ne sais), mais de *quatre* facteurs. La distance n'est donc pas le seul élément déterminant. Des directives d'instruction comme « On ne tirera en rafale qu'en dessous de 200 mètres », sont donc, il faut le dire bien haut, totalement erronées, même si ce ne sont « que » des directives d'instruction. Elles créeront un faux réflexe au combat, ce qui peut être grave.

III. L'INSTRUCTION AU FEU DE SÉRIE

Tout comme le tir ajusté, peut-être même davantage, le tir en rafale exige de celui qui le pratique une très grande concentration, une excellente position, une technique très au point et une force musculaire suffisante.

Sans entrer dans trop de détails, voyons (ou rappelons...) rapidement ces qualités du tireur.

- *Concentration*: le premier coup doit être ajusté, en tout cas sur but fixe. Ensuite, le tireur doit se concentrer sur la longueur de ses séries et sur la tenue de son arme.
- *Position*: elle doit offrir une stabilité optimale. Le corps tout entier doit être plaqué au sol et la position des coudes, sorte d'affût humain, particulièrement soignée. La position du bipied — en position antérieure, bien entendu — doit aussi faire l'objet d'un soin tout spécial. La dimension de la gerbe en dépend.
- *Technique*: la tenue de l'arme, que le tireur doit tirer très fortement contre son épaule, la façon de « mailler » le fusil, la position de la main gauche au col de crosse et la position de l'épaule droite, ne sauraient souffrir la moindre négligence.

— *Force musculaire*: la cadence rapide des départs du coup imprime à l'arme des secousses nombreuses. Il faut absolument, pour éviter le déplacement exagéré du point d'impact moyen, « se cramponner » à son arme. En outre, la masse du tireur joue sur la stabilité de l'ensemble un rôle important. Un tireur lourd vaudra toujours mieux qu'un « poids-plume ».

Deux soucis doivent guider l'instructeur de tir: obtenir d'abord que le point d'impact moyen ne se déplace pas, obtenir ensuite que la surface de la gerbe reste normale.

Pour le premier point, l'expérience des tirs à courte distance montre souvent que c'est entre le premier et le deuxième coup de la série que se produit le déplacement du point d'impact moyen. C'est-à-dire le temps, pour le tireur, de *s'habituer* à la rafale. Sur une série de 4 coups, cela signifie en fait que le 75% de ceux-ci sont groupés en dehors du but. *Grosso modo*, que pour ce 75% des coups, le but ne pourra guère être touché que par la gerbe annexe. Nous en concluons donc qu'il faut éviter au tireur d'être *surpris* par la rafale; en d'autres termes qu'un bon tireur en rafale doit être *entraîné* à ce genre de feu, pour cette seule raison déjà que le feu de série doit lui être aussi familier que le tir coup par coup. Nous en sommes loin aujourd'hui.

Pour le second point, à savoir la dimension de la surface de la gerbe, les mêmes tirs à courte distance (30 mètres) nous montrent généralement qu'il n'y a pas de milieu: ou bien la gerbe est groupée dans un diamètre de 12 à 15 cm (normal), ou bien elle se répand sur plus d'un mètre, les coups se répartissant à la queue-leu-leu, soit de droite à gauche, soit de haut en bas. Les tireurs qui nous offrent ces piètres résultats doivent être éliminés de la spécialisation: ils n'ont, le plus souvent, pas la force nécessaire pour tenir correctement leur arme.

Le règlement du fusil d'assaut fixe les buts suivants pour l'instruction:

- à 30 m, la gerbe ne doit pas dépasser 15 cm de diamètre;
- à 500 m, un groupement de cibles HGH (surface: 0,4 m²) doit comporter 1 ou 2 touchés sur 20 coups tirés en 4-5 rafales et en 1 minute, un sous-officier conduisant le feu.

Soit dit en passant, nous sommes loin du feu de série « interdit au-dessus de 200 m »! De fait, les exercices prévus pour les écoles (par le

chef d'arme de l'infanterie en tout cas) prévoient bien la réalisation de telles exigences. On ne peut malheureusement pas en dire autant des cours de troupe, ce qui est d'autant plus regrettable qu'à ce niveau, on dispose de soldats « à part entière », formés et relativement expérimentés. Une sélection et un entraînement des tireurs spécialisés dans le feu de série y serait possible et profitable.

Ce serait un leurre, cependant, de croire que le seul engagement dans des exercices de combat suffirait à la formation des tireurs en feu de série. Même au niveau des cours de répétition, il faut pouvoir reprendre dans le détail les aspects techniques (position du tireur et technique de tir). Il faut ensuite, et surtout, pouvoir *mesurer* les résultats du tireur par des exercices « d'école » à courte et longue distance, et déterminer par là sa capacité. De tels exercices sont *indispensables* avant l'engagement dans des exercices de combat. En particulier parce qu'ils sont *le seul moyen d'instruction* au feu de série. Alors que la visée et le départ du coup (communs à tous les genres de feu) peuvent s'enseigner sans munition ou avec munition de marquage, la façon de tenir l'arme pendant la rafale, la longueur de celle-ci et la résistance aux coups rapprochés ne s'apprennent, faute d'autres moyens, qu'avec de la munition de guerre.

Enfin, s'il est pratiquement impossible, en l'état actuel, d'entraîner le tir sur but mobile, il est possible, sinon aisé parfois, d'entraîner le tir sur but massif ou camouflé. Outre la technique de tir, dont nous avons longuement parlé, se pose le problème du choix du *point à viser*. En d'autres termes, aux exercices sur buts bien visibles doivent s'ajouter des tirs sur buts masqués. Le tireur doit pouvoir, en fin des tirs, aller lui-même constater le résultat de son propre tir. Il en tirera une double leçon :

- d'une part, la proportion de touchés par rapport au nombre de coups tirés;
- d'autre part, la « qualité » des touchés. Si les buts ont été placés judicieusement derrière un masque (buisson par exemple), il s'apercevra que la majorité des touchés sont des ricochets, le projectile ayant pénétré *latéralement* dans la cible. Le tireur apprendra donc à se méfier pour lui-même de certains masques!

IV. L'ENGAGEMENT AU COMBAT

Les quelques principes que nous allons mentionner pour le combat s'appliqueront, bien entendu, et *mutatis mutandis*, pour les exercices de combat avec munition de guerre.

Dans le groupe armé du fusil d'assaut, les armes engagées en feu de série représentent, en quelque sorte, les « moyens lourds » du groupe. Es-qualité, il convient de les protéger par une équipe chargée de la défense de la position de tir, laquelle est responsable de fournir un appui de feu, par exemple, à un élément d'attaque. Notre première règle, que nous avons déjà eu l'occasion de poser à propos de tirs antichars dans des articles précédents¹, est donc celle-ci : *les moyens de feu doivent être couverts*. Nul ne peut remplir deux missions à la fois, et il convient que le chef — déjà le sous-officier — série ses difficultés et répartisse les tâches.

En second lieu, la théorie de tir nous montre une relativement grande dispersion du fusil d'assaut tirant en rafales. En d'autres termes, la densité des coups à la hauteur du but sera faible. Les buts d'instruction fixés par le règlement du fusil d'assaut nous le disent eux-mêmes puisque à 500 m, un but de 3 cibles (position d'une mitrailleuse) ne recevra que 1 ou 2 coups. En mettant les choses au mieux, l'un des trois ennemis sortira indemne d'un feu de 1 minute. Au risque de passer pour radoteur (déjà!), nous répéterons qu'il faut concentrer ses moyens et engager dans une telle tâche de feu *plusieurs armes à la fois*. Cette mesure est indispensable si l'on veut assurer une densité de feu suffisante.

Troisième règle, corollaire de la seconde, et qui mérite une attention toute particulière : le feu sera *conduit* par un individu disposant de *jumelles*, c'est-à-dire, le plus souvent, par le sous-officier lui-même. En effet, sans munition lumineuse (et le soldat n'en dispose pas), il est vain non seulement de croire que le tireur pourra observer et corriger lui-même ses coups au-delà de 100 m, mais aussi de s'imaginer qu'un « camarade », pourvu de sa seule paire d'yeux, pourra voir beaucoup plus. Peut-être observera-t-il l'arrivée de la gerbe jusqu'à une distance de 200, voire 300 m; encore cela dépend-il de la nature du terrain. Autant cela sera possible, facile même, dans un terrain caillouteux ou sablonneux, autant sera-ce difficile dans un secteur herbeux ou boisé. En outre demeure entier le problème de l'appréciation de l'erreur et, partant, de la correction

¹ RMS, février 1970, mars 1970.

à ordonner au tireur. Il faut, pour cela, disposer de *bonnes* jumelles et d'une solide instruction sur la façon de s'en servir.

V. CONCLUSION

Cette très brève étude n'est destinée qu'à nous rendre attentifs à ceci, que le fusil d'assaut nous permet, engagé en feu de série, d'obtenir certains résultats, bien déterminés, et non extensibles. Autrement dit à rappeler aux chefs de l'échelon section en particulier qu'ils doivent connaître les possibilités de cette arme et qu'en fonction de celles-ci et de leur mission, ils décideront du nombre d'armes à engager.

Simultanément, il faut rappeler ici que le tir par-dessus la troupe et dans les intervalles est possible en rafales et que, si la grandeur et le camouflage des buts le justifient, il n'y a aucune raison de n'en pas faire usage, à condition que les tireurs aient été préalablement entraînés et sélectionnés.

Troisième rappel enfin, destiné celui-ci aux directeurs d'exercices, commandants d'unités et chefs de section: prévoir, dans la conception de l'exercice et la pose des cibles, des possibilités d'engagement du feu de série et critiquer le chef de la troupe engagée qui n'en a pas fait usage ou l'a ordonné à mauvais escient. Une fois encore, si l'engagement des armes est affaire d'instruction de la troupe, elle est *a fortiori* affaire d'instruction des cadres.

Premier-lieutenant Jean-François CHOUET

